



SAINT GEORGES DE MONS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

28 septembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 28 septembre, le **Conseil Municipal de la ville de SAINT GEORGES DE MONS**, dûment convoqué s'est assemblé à 19 heure, salle du Conseil Municipal de Saint Georges de Mons, lieu ordinaire de ces réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur PERRIN, Maire de Saint Georges de Mons.

Date de convocation : 21/09/2021

Présents : M. PERRIN Julien, Maire

MM. RAYNAUD, LEFOUR, DIAS, DESGEORGES, BONNAFOUX, MILLERAS, GRATADEIX, CROISIER, TRIPHON, BESSE- LE PROVOST, DUPOUX, BALY, AGRAIN

Excusés : M. VAN PANTEGHEM ayant donné procuration à M. RAYNAUD
M. BRUCALE ayant donné procuration à M. CROISIER
Mme ELOY ayant donné procuration à M. PERRIN
Mme FREITAS ayant donné procuration à M. DIAS
Mme VALANCHON ayant donné procuration à M. BALY

Absent(e) : --

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme LEFOUR Maryse ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

QUESTIONS DÉBATTUES

Les débats de l'assemblée sont à disposition du public au procès-verbal de la réunion.

Modification simplifiée n°3 du PLU : Modalités de mise à disposition au public

Le Conseil Municipal, par 16 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (M. AGRAIN) et 2 ABSTENTIONS (M. BALY ayant procuration de Mme VALANCHON), décide de valider les conditions de mise à disposition au public du dossier finalisé de Modification Simplifiée n°3 du PLU. Le Dossier sera disponible du 02 novembre au 02 décembre 2021 aux heures d'ouvertures de la Mairie.

Révision Générale du PLU : Ouverture de la procédure et de la consultation

Le Conseil Municipal, par 16 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE (M. AGRAIN, M. BALY ayant procuration de Mme VALANCHON), autorise le Maire à consulter des bureaux d'études en vue d'assister la Commune dans la procédure de révision générale du PLU.

CC CSM : Modification statutaire (Opération Vélorail)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les modifications statutaires actées par CC CSM. Cette dernière consiste en l'inscription de l'opération Vélorail dans la liste des activités liées à sa compétence « développement touristique ».

CC CSM : Avis sur projet de Mutualisation de la Compétence « Archivage ».

Le Conseil Municipal par, 15 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (M. BALY ayant procuration de Mme VALANCHON) et 2 ABSTENTIONS (M. AGRAIN et GRATADEIX), décide de se prononcer en faveur de la solution mixte proposée par CC CSM. Ainsi, un archiviste professionnel mutualisé serait mis à disposition de la Commune pour former élus et agents à l'archivage communal.

CC CSM : Actualisation du document unique – Nomination d'un Assistant de Prévention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'actualisation du document unique de la Commune et nomme M. FOURNIER en qualité d'assistant prévention.

SIEG : Modification statutaire « Territoire d'énergie Puy-de-Dôme »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les modifications statutaires actées par le SIEG. Ces modifications portent sur :

- le nom de la structure
- la prise de fusions de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie (SIE)
- la modification du nom de certains SIE
- l'intégration des adhérents à la compétence IRVE (installation de recharge pour véhicule électrique).

SIAEP : Retour de la compétence « Eaux Pluviales »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la restitution de la compétence « Eaux pluviales » par le SIAEP Sioule et Morge.

SIAEP : Remboursement des sommes engagées au titre de la compétence « Eaux Pluviales » sur 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le remboursement au SIAEP des sommes engagées par ce dernier au titre de la compétence « Eaux Pluviales » au titre de 2020. Cette décision représente la somme de 8 289.27 € TTC.

Compétence « Eaux Pluviales » : Sélection d'un prestataire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'entretien des réseaux d'eaux pluviales avec le SIAEP Sioule et Morge pour un montant de 7 440 € HT / an.

SIAEP : Transfert de la compétence Assainissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention finale de transfert de la compétence « Assainissement » au SIAEP Sioule et Morge et entérine les mouvements financiers suivants

- Versement au SIAEP d'un montant de 52 417.83 € au titre du solde 2020 des écritures d'assainissement figurant au budget principal communal de Saint Georges de Mons.
- Versement de la somme de 272 139.55 € au titre du transfert du résultat financier du budget annexe de l'assainissement de la Commune. Cette somme sera étalée sur 5 ans à compter de 2022 à hauteur de 54 427.91 € / an.

GrDF : Evolution de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'actualisation de la RODP due par GrDF pour ses réseaux gaz. Pour 2021, cette redevance est fixée à 789 €.

Vente de la parcelle ZT 127

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la cession de la parcelle ZT 127 pour la somme de 800 €. Les frais de notaires sont à charge de l'acquéreur.

Vente de la parcelle YC 62

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la cession de la parcelle YC 62 pour la somme de 2 000 €. Les frais de notaires sont à charge de l'acquéreur.

Vente de la parcelle ZR 51

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la cession de la parcelle ZR 51 pour la somme de 1 470 €. Les frais de notaires sont à charge de l'acquéreur.

Autorisation de signature : Convention de dématérialisation des Actes Règlementaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de dématérialisation des Actes règlementaires avec les services de l'Etat.

Autorisation de signature : Convention « ACTES » du prestataire Berger-Levrault

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention ACTES avec Berger-Levrault permettant la dématérialisation des Actes règlementaires avec les services de l'Etat.

Autorisation de signature : Convention d'utilisation ponctuelle d'un Dispositif de Recueil Mobile (CNI / Passeport)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'utilisation d'un Dispositif de Recueil Mobile pour les CNI / Passeport. Ce dispositif permettra de réaliser les titres sécurisés pour les personnes ne pouvant se déplacer (EHPAD etc...).

Décision Modificative n°1 au Budget annexe du Complexe Sportif Jean Duval

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet de DM n°1 au Budget Annexe du Complexe Sportif Jean Duval lequel s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement : Totaux inchangés

Dépenses : RAS

Recettes : RAS

Section d'investissement : + 3 192 €

Dépenses :

001 Dépenses : + 10 €

2138/21 : Autres constructions : + 3 182 €

Recettes :

1641/16 : Emprunts : + 3 192 €

Ceci afin de corriger une faute de frappe dans la reprise des résultats antérieurs sur le budget concerné et pour intégrer les crédits nécessaires au paiement de l'acte notarié portant acquisition du complexe sportif à EHA.

Révision des loyers du local de Mme PINTER Laura au RDC de la Maison Mathieu

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et conformément aux dispositions du contrat de bail afférent prononce l'évolution du montant du loyer pour Mme PINTER, masseur-kinésithérapeute au titre de 2021.

Ligue contre le cancer : Conventonnement pour la création d'espaces sans tabac

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention encadrant le dispositif « Espace sans tabac » porté par la ligue contre le cancer.

Création et suppression simultanée d'un poste

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 28h00 et de manière concomitante, la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 29h00.

Recrutement d'une apprentie – Mme BROSSON

Le Conseil Municipal, par 17 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (M. BALY ayant procuration de Mme VALANCHON), entérine le recrutement de Mme BROSSON en qualité d'apprentie exerçant à l'école maternelle.

Rapport des délégations données au Maire

Le Maire fait état de 7 déclarations d'intention d'aliéner qui n'ont pas fait l'objet d'un exercice du Droit du Prémption Urbain.

Rapport d'activités des syndicats intercommunaux

1/ Communauté de Commune Combrailles, Sioule et Morge :

POLE ENFANCE JEUNESSE :

M. PERRIN, Maire, informe l'assemblée que lors du précédent conseil communautaire, l'étude pour le pôle enfance jeunesse sur le site de Beauregard-Vendon a été lancée. Il explique que le site de Saint Georges de Mons connaît un retard du fait de la prise en considération de la délibération du conseil municipal se positionnant en faveur du transfert intégral de la parcelle d'assiette où se trouve l'Ecole Notre Dame à la Communauté de Communes.

Considérant que ce changement de paradigme annule l'engagement politique du précédent mandat, une nouvelle réunion de travail aura lieu le 19 octobre 2021 avec M. GUILLOT et Mme BISCARA, respectivement Président et Vice-Président de la CC CSM.

SOLAIRE DOME :

Il est apporté l'information que la Commission d'Appel d'Offre pour la sélection des entreprises en charge de la réalisation des travaux « SOLAIRE DOME » se réunissait ce mardi 28 septembre 2021.

2 / SIAEP Sioule et Morge :

RAS

3/ SIRB :

Mme TRIPHON revient sur ses propos tenus lors du Conseil Municipal du 22 juin 2021. En effet, si le compte rendu de la réunion parlait d'une mise sous tutelle du SIRB, elle voulait en réalité évoquer la saisine par la Cour des Comptes.

M. PERRIN dit à l'assemblée que la cour des comptes a rendu un rapport explicite. Au regard de l'état financier du SIRB, la CDC préconise les actions suivantes :

- Maintien de la Fermeture totale du Village Vacances à même de générer une économie de personnel de 28 500 € et une réduction des charges d'exploitation de 20 000 €
- Affectation à hauteur de 50 000 € de la cotisation exceptionnelle sollicitée des collectivités membres, à la couverture du déficit.
- Report et différé d'engagement de tous projets d'investissements non indispensables à la mise en sécurité des personnes et des biens.

M. PERRIN insiste sur la nécessité de trouver une solution. Il évoque une réunion de travail avec les Maires des Communes membres le 21 octobre 2021 ainsi qu'une réunion avec le SIRB le 26 du même mois.

Il évoque la possibilité de procéder à une estimation du patrimoine du SIRB ainsi que la possibilité qu'auraient certaines communes de récupérer des équipements à leur compte (Ex. La Chazotte, Chartreuse Port Sainte Marie).

L'idée d'une cession du Village Vacances à une entité privée réellement compétente dans ce domaine est entendue. Tout comme est évoquée la procédure de sortie de ce syndicat.

M. PERRIN informe le conseil municipal que le SIRB a émis un titre de recette de 18 182 € à chaque Communes membres afin de financer les investissements demandés par le comité syndical.

Il formule le souhait qu'une solution de bon sens soit rapidement trouvée.

4 / SICTOM Pontaumur-Pontgibaud :

M. AGRAIN informe l'assemblée qu'il a assisté en compagnie d'un agent communal à une formation portant sur l'utilisation d'une machine à broyer les végétaux nouvellement acquise par le SICTOM.

M. AGRAIN relance le conseil municipal sur sa proposition d'installer un composteur au cimetière municipal. Il fait remarquer que les fleurs et la terre sont jetées dans le « bac général » et que dans le cadre de la démarche engagée par la commune, il serait plus judicieux d'installer un composteur pour recueillir ces déchets naturels.

La pertinence de l'idée fait consensus et un débat s'est engagé quant au positionnement du composteur. Cette idée sera travaillée en commission Voirie, Cadre de vie, Urbanisme et Services Techniques.

5/ SMAD des Combrailles

M. PERRIN informe l'assemblée que le SMADC a cédé le manoir de Veygoux à la Commune de Charbonnière les Varennes.

M. PERRIN dresse un bilan de l'avancement des problématiques de santé sur le territoire. Il rappelle qu'un des piliers de la lutte contre la désertification médicale est la nécessaire coordination des professionnels de santé déjà présents sur le territoire. En effet, une équipe médicale organisée et désireuse de travailler ensemble attire plus de jeunes médecins et ceci ne passe pas nécessairement par la création d'un bâtiment ex nihilo.

Mme LEFOUR approfondie les propos de M. PERRIN en expliquant qu'elle a rencontré M. Yohann MARTIN, Président des Maisons de Santé « Auvergne Rhône-Alpes ». Ce dernier semble bien connaître les problématiques du secteur et dit se saisir du dossier. Il est optimiste quant à l'arrivée de nouveaux médecins à la condition sine qua none que les professionnels de santé du territoire se fédèrent.

M. GRATADÉIX exprime son souhait de voir l'Etat devenir plus coercitif en matière de lutte contre les désertifications médicales.

M. PERRIN rappelle que des dispositifs existent déjà comme le financement des études de médecine par l'ARS contre une installation ultérieure en zone de désert médical.

M. RAYNAUD conclut que l'équipe a bien défriché le dossier et que la connaissance globale du dossier est nettement meilleure.

6/ EPF SMAF :

RAS

7/ SIEG du Puy-de-Dôme :

M. PERRIN rappelle au Conseil Municipal que le SIEG a présenté dans le cadre du programme « France Relance » une étude réalisée par le précédent mandat portant sur le passage en LED des Pylônes du terrain d'honneur du Complexe Sportif Jean Duval.

Il explique qu'après arbitrage des services de l'Etat, le plan de financement prévisionnel évolue et présente

désormais un reste à charge pour la commune de 33 000 € environ (contre 0 € auparavant).

Un positionnement devra être acté en Conseil Municipal mais il annonce travailler avec la ligue de Football pour quérir une subvention complémentaire.

Questions diverses

Recours à l'emprunt pour 180 000 € :

M. PERRIN informe l'assemblée d'un emprunt de 180 000 € sur 10 ans au taux de 0.34 % en vue de financer partiellement les investissements de 2021.

M. RAYNAUD salue le niveau de taux très bas.

Rendez-vous Sports/Santé – La forme pour tous :

M. PERRIN informe l'assemblée de la création des « rendez-vous de la santé » en collaboration avec l'USGA Omnisport.

Tous les 1^{ers} samedi du mois, une initiation sportive sera proposée à tout le monde moyennant une participation symbolique de 1€ au bénéfice de l'USGA Omnisport.

Mme LEFOUR dit que cet évènement est mis en place pour lutter contre la baisse des licenciés dans les associations sportives locales.

M. PERRIN dit que l'offre sportive a évolué et que de nombreuses personnes consomment le sport différemment (coaching privé, application mobile dédiée, abonnement individuel dans des salles de sports etc....).

Entretien des ouvrages SNCF :

M. PERRIN dit qu'il a pris contact avec les services SNCF afin que ces derniers entretiennent leurs ouvrages sur la Commune. Les travaux doivent commencer avant la fin d'année 2021.

Bilan consommation énergétique des Bâtiments :

M. PERRIN informe l'assemblée d'une future réunion de restitution des travaux de l'ADHUME en matière consommation énergétique des bâtiments communaux le mercredi 13 octobre 2021.

Lotissement « Champs de Saint Georges » :

M. PERRIN annonce que les terrains acquis par le précédent mandat à EHA en vue de la réalisation d'un lotissement dit « Champs de Saint Georges » sont placés en réserve foncière. En effet, les études présentées par GEO CONCEPTION font état d'un projet à plus de 400 000 € qui n'est pas réalisable à court terme.

Conseil Municipal des Jeunes :

La prochaine réunion du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le 15 octobre 2021.

M. DUPOUX précise l'équipe va travailler à la création d'une aire de jeux. Il s'agira pour l'assemblée de travailler sur plan afin de finaliser le projet et ensuite de rechercher des financements.

Travaux de Drainage du Cimetière :

M. RAYNAUD explique que des travaux de drainage du Cimetière ont commencé. Il s'agit d'identifier l'origine des eaux parasites pouvant infiltrer certains caveaux afin de remédier à ce problème.

Malgré le recours à des sourciers et après observation des évolutions du niveau d'eau dans une tranchée réalisée, il n'est toujours pas possible de connaître l'origine du problème.

Ces travaux serviront d'études avant un élargissement potentiel à l'intégralité du cimetière qui sera nécessairement long.

L'installation d'un drainage permettrait d'évacuer les eaux issues du sol (source) ou des eaux issues des pluies mais qui ne seraient que difficilement évacuées par le sol argileux du cimetière. Il est également nécessaire de vérifier l'étanchéité des caveaux. Une famille a par ailleurs accepté de faire l'expérience sur ce point.

M. BALY demande des précisions quant à la destination des eaux du cimetière émanant des caveaux. En effet, il comprend que ces eaux sont actuellement évacuées dans le fossé de la RD ce qui contreviendrait aux législations en matière d'assainissement des cimetières et poserait un grave problème de salubrité publique.

M. RAYNAUD confirme que le département a donné son accord pour que l'évacuation des eaux se fasse dans le fossé de la RD voisine et que ce montage a été également réalisé à Charbonnière les Varennes.

Il rappelle que ces travaux ne concernent que l'allée principale du cimetière et qu'ils servent d'études pour bien identifier la ou les sources du problème afin d'apporter la meilleure réponse technique possible.

Courteix - Installation d'un tapis filtrant pour le lavoir :

M. GRATADEIX fait état à l'assemblée d'une demande des habitants de Courteix visant l'installation d'un tapis filtrant pour le lavoir du lieu-dit.

Courteix – Désherbage aux produits toxique :

M. GRATADEIX fait état à l'assemblée qu'il a eu vent de décès d'animaux domestiques suite à l'utilisation de produits toxiques pour désherber par des administrés.

M. PERRIN répond qu'il a été mis au courant de cet incident et qu'il recevra des administrés à ce sujet le lendemain.

Courteix – entretien du puit communal :

M. GRATADEIX fait état à l'assemblée d'une demande des habitants de Courteix visant à l'entretien du puit communal au lieu-dit.

Entretien du Bourg – Organisation des services techniques :

M. BALY fait état au Conseil Municipal de plusieurs remarques de la part des habitants de la commune concernant l'état de propreté du bourg et l'entretien général des bords des routes notamment dans les villages et demande que lui soit précisée l'organisation du nettoyage de la commune.

M. RAYNAUD demande des précisions à M. BALY. S'il peut entendre que le bourg est sale, il lui demande de lui préciser par rapport à quoi, à quels endroits. M. RAYNAUD demande s'il s'agit de problème de végétation ou de déchets.

Sans précision de la part de M. BALY qui estimait que M. RAYNAUD ne souhaitait pas lui répondre. Le 1^{er} adjoint explique le travail est le même que les années précédentes. Mais il précise que cette année est particulièrement pluvieuse ce qui a entraîné une augmentation de nombre de tontes réalisées. M. RAYNAUD dit que 3 agents ont été intégralement absorbés par cette tâche cet été.

M. RAYNAUD invite M. BALY à lui transmettre des photos ou à l'emmener sur site. Il fait ensuite deux annonces :

- A compter de 2022, les services n'utiliseront plus de désherbant. Il y aura nécessairement plus d'herbe dans les rues. Il affirme préférer ceci à l'utilisation de produits non respectueux de l'environnement.
- Il n'admet pas l'hypothèse implicite de M. BALY, considérant que cette dernière est la preuve d'un mépris envers les agents municipaux.

Bilan de gestion du Camping :

M. BALY demande si un bilan de gestion du camping a été fait.

M. PERRIN répond que la saison n'est pas terminée, un bilan sera fait prochainement.

Mme LEFOUR estime que le bilan sera certainement positif et elle remercie chaleureusement M. BONNAFOUX qui s'est énormément engagé bénévolement dans le fonctionnement de ce dernier.

Rumeurs autour de la cession d'une parcelle à la Croix de Pierre :

M. BALY demande des précisions quant à des rumeurs de cessions de terrains à la croix de Pierre.

Mme LEFOUR répond à M. BALY qu'elle connaît bien le dossier pour en être partie prenante. En effet, elle envisageait d'acheter un terrain à EHA (Eramet Holding Alliage). Elle s'est finalement ravisée.

Le Maire pose néanmoins fermement le principe qu'il s'agit d'une affaire entre personne privée et que cela n'a rien à faire au sein de la réunion du conseil municipal.

Redimensionnement du projet de Pôle Enfance Jeunesse du site de Saint Georges de Mons :

M. BALY demande pourquoi le projet du Pôle Enfance Jeunesse sur le site de Saint Georges de Mons a été revu de 200 enfants à 150. Il voit cette diminution d'un mauvais œil. D'autant plus que la capacité d'accueil du site de Beauregard-Vendon a augmenté.

M. RAYNAUD estime que c'est une bonne chose que de voir des projets être dimensionnés aux réels besoins du territoire.

Il est apporté la précision que la Commune a répondu à une enquête statistique de la CC CSM portant sur le nombre d'enfant dans la Commune et le nombre de naissance des 3 dernières années. Il est émis l'hypothèse que cette étude a été utilisée à des fins prospectives quant à la fréquentation future du site de Saint Georges de Mons.

FPIC : Répartition dérogatoire :

M. BALY demande confirmation à M. PERRIN que la Commune a accepté une répartition du FPIC (Fond de péréquation intercommunale) dérogatoire à hauteur de 38 000 € environ alors que le régime de droit commun prévoyait une participation de Saint Georges de Mons à hauteur de 11 000 €.

M. PERRIN confirme.

M. BALY se réjouit de la richesse de la Commune. En effet, pour lui, si une Commune était en difficulté financière dans les proportions dont parlais le groupe majoritaire en 2020, il ne lui serait pas possible de tenir une position de solidarité envers des communes dites plus pauvres de la Communauté de Communes.

M. PERRIN salue la pensée « saugrenue » de M. BALY et dénonce une réflexion dont la visée n'est que de créer une polémique inutile. Il ajoute que M. BALY sait pertinemment comment fonctionne le FPIC pour avoir pris part à des décisions similaires dans les précédents mandats dont les équipes municipales votaient pour la même répartition dérogatoire.

Participation de M. BALY aux commissions communales :

M. BALY, au regard des propos tenus au cours de l'assemblée, demande s'il a bien été invité aux commissions pour lesquels il a manifesté un intérêt et un souhait d'intégration lors d'un précédent conseil municipal.

M. PERRIN rappelle que M. BALY a refusé de faire partie intégrante des commissions de travail lors du Conseil Municipal d'installation du mandat 2020-2026, contrairement à M. AGRAIN et Mme VALANCHON qui ont fait manifesté leur souhait de travailler dans des commissions.

M. BALY rétorque que ces questions n'auraient pas dues être évoquées lors du premier conseil conformément aux préconisations du préfectorales.

M. PERRIN rappelle que le règlement du Conseil Municipal a été transmis au contrôle de légalité et qu'aucune remarque n'a été formulée par les services de l'Etat sur ce point.

Présence de M. BRUCALE :

M. AGRAIN demande pourquoi M. BRUCALE est systématiquement absent aux réunions du Conseil Municipal alors qu'il remplace Mme MARTIN depuis sa démission.

Il est répondu que M. BRUCALE travaille avec l'assemblée en amont et que son absence aux réunions du conseil est due à des raisons personnelles.

Le Maire lève la séance à 21h10 et donne la parole au public.

Intervention du public :

Une personne du public manifeste sa satisfaction d'avoir pu assister à la réunion.

Elle pose la question de l'accès PMR (parkings) aux futurs cabinets médicaux. Il est répondu qu'une place minute sera créée et que cette place est une des raisons pour la création du sens unique de cette rue.

Le choix politique a porté sur la redynamisation du centre bourg.

Une autre personne dit que la quantité d'information apportée dans une telle réunion est importante.

Une troisième personne demande comment fonctionne l'archivage informatique de la Commune.

Il est répondu qu'en matière d'état civil, un logiciel spécifique est utilisé, toutefois, pour les périodes avant l'utilisation de l'informatique, une numérisation serait nécessaire. Mais le coût d'une telle procédure est élevé.

En matière de vie courante de la Commune, l'architecture informatique de la Mairie est présentée ainsi que son système de sauvegarde des données.

Une quatrième personne prend la parole et évoque les sujets suivants :

- PROJET AGES ET VIE – Prise en compte de la topographie du terrain pour les personnes PMR :

Il est répondu qu'il conviendra d'abord de finaliser le projet de Modification simplifiée du PLU. Toutefois, cette question d'accès à la parcelle est primordiale et sera bien évidemment pris en considération par le porteur de projet dans la conception du projet.

- SIEG : Bilan du Groupement de Commande en électricité sur les dépenses d'Eclairage public :

Le groupement étant effectif depuis le 1^{er} janvier, les services ne peuvent faire fournir une analyse comparative d'année à année. Une première analyse pourra être formulée après clôture des comptes administratifs 2021.

- Le transfert de la compétence Assainissement au SIAEP va-t-il engendrer un surcoût pour le contribuable ?

Les conséquences financières du transfert de la compétence ont été évoquées dans l'ordre du jour. Si la Commune supporte ces conséquences, le contribuable n'aura à supporter aucune participation directe suite à cette évolution.

La séance s'achève à 21h30.

**Le Maire,
M. Julien PERRIN**

